

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 7 avril 2026**



SEANCE DU  
7 AVRIL 2026

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

COMITÉ NATIONAL  
D'ACTION SOCIALE  
DÉSIGNATION D'UN  
DÉLÉGUÉ  
REPRÉSENTANT  
LES ÉLUS

Le sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma. M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1976, la Commune de DOURGES a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel actif et retraité.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que conformément à l'article 6 des Statuts du CNAS, chaque Collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le Collège des élus pour la durée du mandat.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

**Monsieur le Maire** indique que, conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret.

**Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer, à main levée, sur le mode de scrutin pour la désignation d'un délégué pour représenter les élus au sein du Comité National d'Action Sociale.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, s'est prononcé pour un vote à main levée.

**Monsieur le Maire** propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » la candidature de :

- Madame Pauline DUBAR

**En l'absence d'autres candidatures,**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les résultats du vote,

**Et après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour** (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUIIN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma), **7 Abstentions** (M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence).

- **DESIGNE** Madame Pauline DUBAR pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité National d'Action Sociale.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20260407-D1007042026